

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Aix –Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Sanctionnant le premier cycle des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), le diplôme de formation générale en santé (DFG) est organisé en six semestres. Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines, ainsi que des connaissances spécifiques dans les métiers visés. Il confère le grade de licence (180 crédits européens, ECTS).

La première année de DFG, la Première année commune aux études de santé (PACES) comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 ECTS et, pour chacune des quatre filières, une UE spécifique apportant 10 ECTS. Les UE sont dispensées sous forme de cours magistraux et de visio-conférences. Chaque filière possède son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants, essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers une deuxième année de licence de l'Université.

Le cursus des deuxième et troisième années du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa) est construit en adéquation avec les textes réglementaires. Les enseignements sont organisés par disciplines, sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Les UE du tronc commun (90 % du total des enseignements) associent des UE théoriques et une UE d'apprentissage clinique sous forme notamment de stages. La planification des stages s'effectue de façon transversale sur le premier et second cycle dans un souci de cohérence en termes de terrains de stages. Les UE libres ou librement choisies (10 % des enseignements) permettent aux étudiants de personnaliser leur parcours de formation et de s'engager dans des doubles cursus (UE de formation à la recherche).

La formation est dispensée à l'École universitaire de maïeutique Marseille méditerranée (EU3M) et à la faculté de médecine de Marseille. Le positionnement de l'école de sages-femmes comme entité universitaire à part entière en fait une structure unique en France permettant de distinguer trois activités majeures à travers trois départements : un de formation initiale, un de formation continue et un de recherche.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Les étudiants de PACES disposent de l'information concernant les modalités pédagogiques de leurs études sur le site internet de la faculté de médecine mais les connaissances et compétences attendues à l'issue de la PACES ne sont pas précisées. Une demi-journée de présentation des filières est organisée à l'occasion de la rentrée universitaire mais aucune précision n'est apportée sur son déroulement. En amont, la faculté de médecine participe à différents événements comme le salon de l'étudiant pour apporter aux lycéens intéressés des informations sur les filières de santé et leurs programmes.

Une cellule Handicap a été mise en place pour les étudiants relevant de cette situation pour proposer des mesures adaptées mais aucun dispositif particulier n'est prévu pour les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

Une partie de l'information sur les débouchés en cas d'échec au concours est disponible en ligne, complétée à l'occasion d'un forum Réorientation, organisé au début du second semestre.

La mutualisation des quatre UE spécifiques entre filières est organisée de telle façon qu'elle permet aux étudiants de se présenter au concours des quatre filières (les UE 11,12 et 13 sont mutualisées sur deux des filières, seule l'UE 14 est spécifique à la filière pharmacie). De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants pour les formations de masso-kinésithérapie (Institut de formation en masso-kinésithérapie de Marseille, IFMK), de manipulateur en électroradiologie médicale (Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, IFMEM de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, APHM), d'ergothérapeute (Institut de formation en ergothérapie de la Faculté de médecine) et de psychomotricien (Institut supérieur de rééducation psychomotrice, ISRP). Une mutualisation d'UE est également réalisée avec deux autres diplômes de l'établissement : le certificat de capacité d'orthophonie et le certificat de capacité d'orthoptie.

Les modalités pédagogiques sont limitées à des cours magistraux qui, du fait de l'importance de l'effectif (3288 inscriptions principales en 2014-15), sont répartis dans plusieurs amphithéâtres, avec visio-transmission en direct. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral entre l'amphithéâtre principal et les amphithéâtres en visioconférence n'est pas précisée. Même si cela pose des difficultés logistiques, un enseignement dirigé en petits groupes pourrait être mis en place afin de faciliter la compréhension des étudiants.

Aucune information n'est donnée sur l'accès à une plateforme de cours en ligne.

Les épreuves du concours de PACES sont des questions à choix multiples à l'exception d'une partie de l'épreuve de l'UE de santé, société et humanité (40 %) réalisée sous forme rédactionnelle. Les modalités de correction de cette partie rédactionnelle ne sont pas précisées.

La répartition des étudiants pour les épreuves du concours est effectuée dans de nombreux amphithéâtres, ce qui peut poser un problème concernant l'équité des conditions matérielles de son déroulement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un dispositif d'aide à la préparation du concours est organisé par une association d'étudiants de deuxième et troisième années des quatre filières. Il n'est pas fait mention dans le document de l'implication des enseignants notamment dans la formation ou l'accompagnement des étudiants tuteurs. Le document ne donne pas de renseignements sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficulté d'apprentissage au cours de leur PACES à l'exception d'une information donnée au début du second semestre sur les possibilités de réorientation.

Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes d'Aix-Marseille Université (AMU) dans le secteur santé ou hors santé et concernent tous les étudiants en échec, « collés » ayant validé moins de 60 ECTS ou "reçus-collés" ayant validé plus de 60 ECTS mais non classés en rang utile. Un document est fourni aux étudiants concernant ces possibilités. La majorité des étudiants se réorientent vers le secteur sciences au niveau de la première année de licence (L1) mais on pourra apprécier que de nombreuses sources d'information sur les réorientations possibles soient disponibles pour les étudiants et que plusieurs conventions aient été signées avec d'autres composantes de l'AMU (Institut universitaire de technologie (IUT), Polytec, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), sciences, droit, lettres etc.). Les conditions de réorientation sont clairement expliquées dans le document en mentionnant les différentes possibilités selon les notes des étudiants en réorientation.

Un suivi des étudiants en réorientation a été mis en place en 2012 et 2015 au niveau de l'Université par l'intermédiaire de son service dédié à la vie étudiante. Le taux d'échec est important (60 %) pour les étudiants se réorientant à l'issue du premier semestre mais diminue pour les réorientations en fin d'année de PACES (41 % pour les réorientations en L1 et 21 % pour les réorientations en deuxième année de licence (L2)).

Un dispositif est mis en place permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire en PACES après avoir validé les crédits requis dans d'autres formations mais très peu d'étudiants l'utilisent (12 en 2013-14, 2 en 2014-15). Aucune indication n'est disponible sur l'information qui leur est apportée ni sur les modalités de sélection de ces étudiants et leur devenir.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les quatre dernières années (2992 en 2012 et 2958 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 22,1 % sans qu'il soit possible de déterminer à partir des chiffres fournis s'il s'agit de la réussite à la filière « premier choix ».

Chez les étudiants passant le concours pour la première fois, le taux de réussite est de 10,8 % alors qu'il est de 40,5 % chez les redoublants.

Les résultats en termes de réussite, pour les étudiants redoublants ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en « rang utile », à l'issue de la première inscription au concours, sont passés de 50 % pour l'année 2011/2012 à 40 % en 2012/2013 pour se stabiliser ensuite autour de 35 %. Une diminution importante de cette réussite est donc observée mais qui ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le dossier.

En 2014-2015, 71 % des étudiants ont choisi de s'inscrire à plus d'une filière. Cependant, l'étude statistique montre que le taux de réussite (passage en deuxième année d'une filière) diminue avec le nombre de concours auquel sont inscrits les étudiants : 57 % pour un seul concours, 23 % pour deux concours et seulement 6% pour plus de trois concours.

La grande majorité des étudiants inscrits en PACES sont issus d'un baccalauréat scientifique (95 % en 2014-15), 26,4 % avec une mention très bien. Les données statistiques présentées dans le document ne permettent pas d'individualiser les étudiants selon la ou les filières choisies.
29 % des étudiants inscrits en PACES ne se réinscrivent pas dans les filières de réorientation de l'AMU. Pas d'information sur leur devenir.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Le nombre d'inscrits pédagogiques PACES concourant pour maïeutique est stable au cours des cinq années présentées (de 2011 à 2016) avec un taux moyen d'inscrits de 1168, représentant 38 % du nombre total en PACES. Toutefois le document ne précise pas le nombre d'étudiants ayant choisi uniquement maïeutique ou plusieurs filières. De ce fait, le taux de réussite observé apparaît « artificiellement » faible, autour de 3 %.
Le nombre d'inscrits pédagogiques admis en deuxième année de maïeutique est en adéquation avec le *numerus clausus* (taux moyen de 34).

Pilotage de la PACES

Le tableau des enseignants est fourni avec grade et enseignements dispensés ainsi que l'implication éventuelle comme responsable pédagogique d'UE. Un responsable enseignant de chaque UE est clairement identifié. Il coordonne les enseignements de l'UE et l'épreuve de contrôle des connaissances.
On notera cependant une très grande majorité d'enseignants de médecine par rapport aux autres filières. Seules les UE fondamentales 1, 3 et 4 sont codirigées par un couple médecin/pharmacien.
Il n'y a pas de jury par filière mais il existe un jury commun composé des responsables de chaque UE et présidé par le Doyen de médecine.
Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais le comité des études de la Faculté de médecine, composé d'enseignants, d'étudiants et d'administratifs, remplit cette fonction de réflexion pédagogique sur l'organisation et le contenu des enseignements à laquelle les étudiants participent par l'intermédiaire de leurs élus. Cependant, le document ne fournit pas d'indication sur l'implication des autres filières que médecine à ce comité d'études. On peut regretter que ce conseil ne soit pas plus ouvert au milieu socio-économique lié à la santé. De plus, il semble qu'il ne soit pas spécifique à la PACES mais pour tout niveau d'études. Compte tenu des enjeux spécifiques de cette année d'études (taux d'échecs important, réorientations), un conseil propre de perfectionnement pour la PACES serait préférable.
Un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) a été mis en place en 2013-2014 avec une première campagne d'enquêtes auprès des étudiants. Son rôle est de faire évoluer les formations et les enseignements en prenant en compte l'avis des enseignants et des étudiants. Le document ne précise pas si le dispositif est général sur l'AMU ou spécifique aux études de santé dans ses différentes filières en particulier sur l'implication des étudiants PACES dans ce processus.
L'évaluation au sein de la formation porte actuellement principalement sur le suivi des réorientations au sein de l'AMU mais ne donne pas de précision sur le devenir des étudiants qui sortent de l'AMU.
Il ne semble pas exister de réel processus d'autoévaluation spécifique à la filière santé.

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts PACES :

- Nombreuses réorientations proposées par l'intermédiaire de conventions avec d'autres composantes de l'AMU et suivi de ces réorientations par enquête du comité de la vie étudiante.
- Dispositif d'information organisé tout au long de l'année universitaire pendant la première année commune des études de santé et en amont auprès des lycéens.

Points faibles PACES :

- Modalités pédagogiques restreintes à l'enseignement magistral.
- Conseil des études constitué exclusivement d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants de la filière médecine.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'information sur les compétences attendues est basée sur le code de déontologie des sages-femmes, le référentiel métier et compétences des sages-femmes et la loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) de 2009 (suivi gynécologique de prévention et contraception). Cette information apparaît claire, dispensée à de nombreuses occasions notamment lors des stages au travers de livrets de stage bien documentés. En revanche, l'information sur les connaissances attendues, en particulier à l'issue de chaque UE apparaît comme peu disponible pour les étudiants.

Le cursus est organisé en quatre semestres. Les enseignements sont aménagés par discipline, sous forme d'UE articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Les UE du tronc commun associent des UE théoriques sous forme de cours magistraux et enseignements dirigés et une UE d'apprentissage clinique sous forme d'enseignements dirigés, travaux pratiques, jeux de rôles, stages en soins généraux, stages en secteurs pré, péri et post natal. Les UE libres ou librement choisies permettent aux étudiants de personnaliser leur parcours de formation et de s'engager éventuellement dans un double cursus maïeutique - recherche. Ce dispositif de double cursus a été suivi pour l'année 2015-2016 par neuf étudiantes de deuxième année et deux étudiants de troisième année. Toutes les UE font l'objet de fiches pédagogiques portées à la connaissance des étudiants.

Les règles de validation sont explicitées dans les modalités de contrôle des connaissances et disponibles pour les étudiants via la plateforme d'enseignement en ligne.

L'utilisation des outils numériques et la pédagogie par simulation (mannequins « basse fidélité », bassins d'accouchements, bras pour injection et ponctions) sont présents dès le début du cursus. Des ateliers de petite chirurgie sur tissu animal existent pour l'apprentissage à la réfection des sutures périnéales et des épisiotomies en troisième année. Une salle de simulation « haute fidélité » est mutualisée avec la faculté de médecine pour les techniques de réanimation néonatale.

Les mutualisations d'enseignements sont importantes, sept UE sont mutualisées avec la faculté de médecine (cinq en deuxième année et deux en troisième année). Il n'existe pas de mutualisation avec des formations extérieures à l'établissement.

Des dispositifs sont mis en place pour l'accueil des étudiants en situation de handicap par l'intermédiaire d'une « mission handicap » du bureau de la vie étudiante. Par contre, il ne semble pas exister de dispositif spécifique pour les étudiants salariés.

La seule possibilité offerte aux étudiants pour acquérir des compétences complémentaires semble être une UE d'anglais. La formation aux gestes et soins d'urgence mentionnée dans le document ne semble pas relever d'une compétence additionnelle car obligatoire pour obtenir le diplôme d'état.

Les passerelles entrantes et sortantes sont peu nombreuses. Deux étudiants ont bénéficié d'une passerelle entrante en troisième année au cours des cinq dernières années. Une étudiante de troisième année a bénéficié d'une passerelle sortante vers la deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales au cours de l'année 2014-2015.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'information des étudiants au cours de la formation est clairement précisée et diversifiée : plateforme d'enseignement en ligne (Amétice), mailing de la secrétaire pédagogique, retour de stages, voie d'affichage.

L'accompagnement des étudiants est assuré par les deux sages-femmes enseignantes responsables de promotion (entretien individuel annuel), un enseignant assurant l'organisation et le suivi des enseignements théoriques, un enseignant assurant la coordination, la planification et le suivi des enseignements cliniques. Les enseignants référents assurent le lien entre l'équipe pédagogique de la composante et les étudiants. Le suivi de l'acquisition des compétences est rendu possible par l'utilisation d'un portfolio. C'est un point fort de la formation car il permet l'accompagnement des étudiants tout au long du cursus. Un dispositif d'aide à l'orientation pour les passerelles entrantes a également été mis en place.

La prise en charge des étudiants en situation particulière semble efficace même si elle ne concerne qu'un nombre réduit d'étudiants. Les étudiantes sages-femmes enceintes sont dispensées de garde de nuit, il n'est cependant pas précisé si des dispenses d'assiduité sont prévues. Les étudiants en difficulté peuvent être reçus en entretien individuel par des enseignants référents. Ils peuvent alors être tuteurés par un étudiant de l'année supérieure ou par une sage femme clinicienne. Il est dommage que le document n'apporte pas d'éclaircissements sur les conditions d'encadrement des étudiants en difficultés par les tuteurs.

Les étudiants qui éprouvent des difficultés psychologiques sont orientés vers le Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU). Les étudiants intégrant le cursus par passerelle entrante en troisième année bénéficient d'une mise à niveau, organisée de façon informelle.

L'ouverture sur l'international semble peu développée même si une bourse peut être octroyée par la région. Deux types de mobilités sont mis en place. La première consiste en un accord de coopération avec l'Université Québec Trois Rivières. Il n'est cependant pas mentionné dans le document combien d'étudiants, au cours des cinq dernières années, ont pu bénéficier de ce dispositif. Le second consiste en des stages d'observation pendant la période estivale (12 étudiants concernés).

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est importante avec 82 enseignants : 28 hospitalo-universitaires (14 professeurs des universités - praticiens hospitaliers (PU-PH), quatre maîtres de conférences des universités - praticien hospitalier (MCU-PH), un maître de conférences (MCC) et neuf chefs de clinique assistants CCA), 45 professionnels et une équipe permanente de neuf sages-femmes enseignantes. Les deux enseignants - référents pour chaque année d'étude sont connus (l'un dédiées aux UE « théoriques » et l'autre aux UE « cliniques »). Les professionnels sont rattachés pour 78 % à l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM), pour 17 % à des hôpitaux généraux et pour 5 % au secteur libéral. A noter que le statut des professionnels hospitaliers n'est pas précisé. Concernant les sages-femmes enseignantes, le volume horaire d'enseignement est équilibré entre les sages-femmes, les sages-femmes responsables d'UE sont connues. Le parcours universitaire des sages-femmes enseignantes n'est pas renseigné.

Les moyens administratifs affectés à la formation semblent limités avec deux secrétaires administratives dédiées à l'ensemble des quatre années d'études. Les tâches administratives sont donc en partie assurées par les sages-femmes enseignantes.

Le pilotage de la formation est bien identifié en termes de personnes et de responsabilité. Un Bureau pédagogique fait office de conseil de perfectionnement, présidé par la directrice de l'EU3M. Il est composé des sages-femmes enseignantes directrices de département (formation initiale, formation continue et recherche), des sages-femmes enseignantes et du responsable administratif de l'EU3M). Il est cependant regrettable que les étudiants ne participent pas aux réunions de ce bureau et que leur implication dans le pilotage de la formation soit faible. A ce bureau pédagogique est associé un comité scientifique dont l'objectif est le développement de la recherche en périnatalité. Les actions de ce comité ne sont pas mises en évidence dans le document fourni. La composition, les compétences, l'organisation et le fonctionnement de ces deux instances sont définis dans les statuts de l'EU3M.

Le jury d'examen comprend un président (la directrice du département de formation initiale), un président suppléant (un PU-PH de gynécologie obstétrique) et quatre membres (deux sages-femmes - enseignantes et deux professeurs des universités ayant une charge d'enseignement à l'EU3M).

L'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EEFE) a été mise en place en 2014-2015 sous la responsabilité d'une sage-femme enseignante. Deux UE ont été évaluées. Cette évaluation a permis de mettre en place des actions correctrices aussi bien dans le cadre général (vie étudiante) que dans le cadre plus particulier des deux UE évaluées. Chaque stage fait l'objet d'une évaluation par les étudiants de façon formelle par un document écrit en deuxième année puis de façon informelle au cours d'une réunion de débriefing en troisième année. Du fait de la diversité des lieux de stage, les actions correctrices ne peuvent être réalisées que de façon ponctuelle.

Une sage-femme enseignante de l'équipe pédagogique participe au dispositif d'autoévaluation au titre de correspondante du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE).

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

En deuxième année, le nombre d'étudiants validant l'année est stable et élevé (entre 81 et 100 % des étudiants inscrits). Un faible nombre d'étudiants quitte la formation (quatre étudiants en quatre ans) ; il n'est pas organisé de suivi de ces étudiants. Le nombre d'étudiants redoublant par année est faible, hormis pour l'année 2011-2012, expliqué par la mise en place du nouveau programme des études. Il n'y a pas eu de passerelle entrante pour la deuxième année.

En troisième année, le nombre d'étudiants validant l'année est également stable et élevé (entre 86 et 96 % des étudiants inscrits). Un faible nombre d'étudiants quitte la formation (cinq étudiants en quatre ans) ; il n'est pas organisé de suivi de ces étudiants. Le nombre d'étudiants redoublant par année est faible (deux par an au maximum sur quatre ans). Le nombre d'étudiant recruté par passerelle entrante est faible : deux en quatre ans (une doctorante en sciences et un ingénieur agronome). Une étudiante de troisième année a bénéficié d'une passerelle sortante vers la deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales au cours de l'année 2014-2015.

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts :

- Politique de stage adaptée.
- Utilisation des outils numériques et pédagogie de simulation dès le début du cursus.
- Possibilité pour les étudiants de s'inscrire dès la deuxième année en double cursus (maïeutique et recherche).
- Utilisation d'un portfolio dans le suivi de l'acquisition des compétences.

Points faibles

- Absence de conseil de perfectionnement et de suivi des étudiants quittant la formation.
- Absence de précision sur le cursus universitaire des sages-femmes enseignantes.

Avis global et recommandations :

La pertinence du premier cycle de formation en maïeutique de l'école universitaire de Marseille apparaît dans sa globalité en adéquation avec les besoins de formation des sages-femmes, au regard des compétences exigées dans le référentiel métiers et compétences des sages-femmes. Cette formation a toute sa place dans le champ de formation *Santé*.

Le pilotage de la formation serait renforcé avec la mise en place d'un conseil de perfectionnement et une implication plus importante des étudiants mais aussi d'anciens diplômés. Le parcours universitaire des sages-femmes enseignantes mériterait d'être précisé.

Une évaluation du suivi des formations et des enseignements par les étudiants doit être poursuivie et intensifiée. Le dispositif d'autoévaluation devrait être plus lisible.

La mise en place d'un suivi des étudiants quittant la formation est recommandée ; le suivi des étudiants inscrits dans le parcours recherche serait intéressant.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du **HCERES** (vague C)

DFG Sciences Maïeutiques

**N° du rapport
HCERES :
419832**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Analyse	
Organisation	Les étudiants ne participent effectivement pas aux réunions du bureau pédagogique mais leur avis est requis lors des réunions du bureau de « vie étudiante » et un conseil de perfectionnement sera mis en place par un amendement du règlement intérieur au prochain conseil de composante.
Equipe pédagogique	<p>Concernant le cursus universitaire des sages-femmes enseignantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 d'entre elles sont titulaires d'un Master 2 de santé publique. Pour la plupart, le Master 1 a été validé par VAE. - 2 d'entre elles sont titulaires d'un Master 2 de sciences de l'éducation. <p>Sur les 8, une enseignante ayant effectué un double cursus a validé une MSBM avec son DE, a validé son Master 2 et soutiendra une thèse de sciences fin 2017 (Spécialité Anthropologie Biologique et culturelle).</p> <p>Un enseignant a poursuivi en thèse (soutenu en 2015) et est qualifié depuis 2017 en sciences de l'éducation.</p> <p>A ce jour, un CNU spécifique n'existant pas, les sages-femmes enseignantes titulaires d'une thèse se qualifient dans des disciplines annexes.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiantes enceintes bénéficient d'une dispense d'assiduité si elles en font la demande et d'un aménagement des stages en fonction des périodes de leur congé maternité qui peut également être modulé après avis de la Médecine Préventive et du professionnel chargé du suivi de la grossesse (demande de certificats).
Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation	La mise en place d'un conseil de perfectionnement est prévue et fera l'objet d'un amendement au règlement intérieur lors du prochain conseil de composante.

Conclusion de l'évaluation

Points faibles	La mise en place d'un conseil de perfectionnement est prévue et fera l'objet d'un amendement au règlement intérieur lors du prochain conseil de composante
Avis global et recommandations	<p>Le suivi des étudiants quittant le cursus n'est effectivement pas assuré à ce jour.</p> <p>Pour la plupart, il s'agit d'une réorientation suite à la constatation personnelle d'une inadéquation entre les attentes de l'étudiant et les possibilités offertes par le métier.</p> <p>La mise en place dans AMU du dispositif Césure permet un suivi des étudiants qui souhaitent suspendre leurs études avant de signer un abandon définitif.</p>